

SUPPORT DE COURS

- La relation Sociologie/ Linguistique/ Sociolinguistique**
- Contexte épistémologique du développement de la sociolinguistique et problématique**
- Des oppositions qui sont à l'origine du développement de la sociolinguistique :
langue/ parole ; compétence/ performance**
- A propos des méthodes d'enquête**
- Langue "standard" Vs Langues "non standard "
français "standard" Vs français "populaire"/ "néo-populaire"**
- Point de vue sociolinguistique sur l'histoire de la langue française**

Programme LL SDL 545-546

Introduction

- a) Le point de vue sociolinguistique sur la langue
- b) Sociolinguistique, linguistique de la crise

CHAP. I : A PROPOS DU FRANÇAIS FAMILIER :
QUELQUES ELEMENTS DE DESCRIPTION

CHAP. II : A PROPOS DU FRANÇAIS DES JEUNES

CHAP. III : A PROPOS DU FRANÇAIS POPULAIRE

CHAP IV : HOMOGENEITE ET HETEROGENEITE DU FRANCAIS :

CHAP. V : FORMATION, EVOLUTION, DOMINATION :
L'EXEMPLE DE LA LANGUE FRANÇAISE :
FRANÇAIS ET VARIETES DE FRANÇAIS

Textes supports :

La relation Sociologie/ Linguistique/ Sociolinguistique : notions de comportement social, de norme, de rôle; l'enquête de terrain

La sociolinguistique s'appuie sur les théories de la sociologie critique, plus précisément sur la théorie d'une société fondée sur le contrôle social et les rapports de domination entre un groupe social « dominant » (appelé *groupe de référence* en sociologie), et les autres groupes sociaux. Les membres du groupe dominant sont plutôt locuteurs d'une forme de langue dite parfois *langue de référence* par les linguistes, forme à peu près équivalente à la *langue standard*) et les membres des groupes dominés sont plus souvent locuteurs de langues non standard : sociolectes (formes populaires de langue (pour le français : français populaire, français « banlieue », voir *infra*)¹, géolectes (pour le français : dialectes, patois, français régionaux : par exemple dialecte picard, patois normand, français de Normandie)

De nombreux concepts de base de sociolinguistique sont donc empruntés à la sociologie :

a) la conception de l'individu humain comme objet social, autrement dit comme élément d'une structure sociale : élément appartenant à une structure sociale globale, une société (par exemple la société française), ainsi qu'à des sous-groupes (par exemple le sous-groupe des jeunes, membres de la société appartenant à la tranche d'âge 15-25 ans).

Le langage, dans cette perspective, est considéré comme un comportement social, au même titre que l'habillement ou l'attitude physique : on parle, on s'habille, on se tient de telle ou telle manière selon son appartenance à une catégorie sociale mais surtout selon le cadre social de communication dans lequel on se trouve (selon l'interlocuteur, les personnes présentes, l'objet du contact social –entretien d'embauche ou rencontre amicale, le lieu du contact social ...etc.).

Le point de vue sémiologique peut ici être associé au point de vue sociologique, et sociolinguistique : on peut dire en effet que ces comportements (linguistiques, vestimentaires, physiques) sont marqués sémiologiquement, ils sont signes de quelque chose pour quelqu'un (signes conscients ou inconscients)².

b) La notion de norme :

Parmi les normes sociales, il y a une norme linguistique comme il y a une norme de l'habillement, cette norme linguistique est ce qu'on appelle la langue standard³. Outre la

¹ Le terme de sociolecte peut aussi s'appliquer aux formes de langue parlées par les catégories socialement favorisées, toutefois elles sont moins étudiées sous cet angle car elles s'écartent moins de la norme que les formes linguistiques populaires.

² (c'est dans le but d'être jugé de telle ou telle manière par les personnes présentes à tel vernissage que tel journaliste s'habille en costume, parle l'anglais et se tient de la manière la plus bienséante qui soit/ c'est dans le but d'être considéré par ses pairs comme quelqu'un d'intégré au groupe que tel jeune de telle cité de banlieue parisienne parle verlan, porte un survêtement de marque et montre qu'il a de la réputation).

³ (le mot anglais *standard* signifie norme)

forme linguistique qu'elle revêt (les traits phonétiques, lexicaux, syntaxiques ...sont ceux du registre soutenu), la langue standard, comme toute norme, peut se décrire, d'un point de vue sociologique comme : un ensemble de connaissances pratiques et théoriques dont dépend l'intégration à la communauté.

La langue standard est un instrument de promotion sociale, sa maîtrise est indispensable à la progression scolaire et à l'inclusion du jeune individu dans le système social de l'école, préfigurant d'une certaine manière le système social global (systèmes régis par le groupe dominant). L'un des objectifs explicites de l'école maternelle est la socialisation de l'enfant, qui doit apprendre les règles du comportement social, notamment linguistique, par exemple en ce qui concerne les interactions avec les adultes de l'institution scolaire : l'enfant doit apprendre qu'on s'adresse à ce groupe des adultes, représentant du groupe social dominant dans la société globale, en langue standard, langue à laquelle est associé un code de bienséance (non seulement il doit dire *c'est mon anniversaire* et non *c'est l'anniversaire à moi* mais il doit aussi dire *bonjour* à la maîtresse le matin avant de raconter quoique ce soit).

De manière plus implicite, il se trame un réseau de relations entre les groupes de la communauté, réseau qui est le résultat de l'influence des normes partagées par les différents groupes. En effet, l'individu appartient à un groupe social (en sociologie *groupe d'appartenance*) mais son statut social ne se réduit pas à cette appartenance, il est aussi déterminé par les normes partagées par lui et les autres membres de son groupe. Cela signifie qu'il prend (en général inconsciemment) pour modèle de comportement un groupe social (*groupe de référence*) parmi les différents groupes dont est constituée la communauté.

Chaque individu a donc un groupe de référence, bien évidemment différents individus ont le même groupe de référence et on peut dire que chaque groupe social a un groupe de référence habituel : on a eu coutume de présenter par exemple les membres de la petite bourgeoisie comme ayant tendance à vouloir adopter les comportements des membres de la classe supérieure, notamment la façon de parler (registre soutenu, parler surveillé) ¹ ; précisons qu'aujourd'hui beaucoup de jeunes adultes (et adolescents) de cette petite bourgeoisie prennent plutôt pour modèle les comportements des jeunes de la classe inférieure : ce qui fait « bien » pour tel adolescent, c'est de parler ce qu'on appelle couramment le verlan, autrement dit la langue de la rue (encore appelé français des cités ou français banlieue), et cela est observable également dans d'autres catégories que la petite bourgeoisie.

Il s'opère donc apparemment un changement des habitudes sociales, en ce sens que la norme n'est plus la même, ou plus exactement il y a deux normes distinctes :

i- celle que nous venons d'évoquer, la norme d'une certaine tranche d'âge (les jeunes), une norme que l'on peut qualifier d'une part d'implicite (les jeunes en général n'expriment pas explicitement qu'ils prennent pour modèle les jeunes des classes populaires) et d'autre part d'illégitime (la communauté accepte mieux que ce soit le groupe social dominant qui soit pris pour modèle, ce qui est d'une certaine manière cohérent par rapport au jeu de domination).

ii- la norme collective, la norme conventionnelle de la communauté, le parler surveillé de la bourgeoisie, le « français de la bourgeoisie parisienne cultivée » (A.Martinet), l'usage

¹ c'est ce fait social qui est à l'origine de faits linguistiques comme l'*hypercorrection* : par exemple, le locuteur de la petite bourgeoisie, voulant « bien faire », c'est-à-dire ici voulant se conformer à la norme, produit une séquence comme « il était vraiment trop z'énervé », dans laquelle la liaison est *hypercorrecte*, c'est-à-dire qu'elle est produite à cause de la combinaison de deux faits chez le locuteur : 1) le souci de faire absolument des liaisons (car la liaison est la marque du registre soutenu dans les représentations collectives, représentation correspondant à une réalité observable dans les corpus) alors que dans la séquence en question, la liaison est facultative du point de vue de la norme 2) une connaissance erronée de la langue puisque le locuteur confond la liaison en « z », la plus courante puisque c'est celle des pluriels, avec celle en « p », adéquate à la séquence en question.

du groupe social dominant : cette norme-ci est considérée comme légitime, c'est celle que les membres de la communauté ont le « droit » d'adopter, et elle a un caractère explicite puisque les institutions la prescrivent : à l'école, dans les manuels, à l'Académie française..., on désigne ce modèle comme le bon modèle à suivre.

c) La notion de rôle :

Le sujet social (en sociologie), le locuteur (en linguistique) peut être comparé à un acteur amené à remplir des rôles divers au fil de son quotidien : il est membre de plusieurs groupes (étudiante dans le groupe des étudiants/ membre d'une famille/ membre d'un cours de danse/ membre d'un groupe d'amis/ membre d'une association/ d'un syndicat ...etc.). Ces différents rôles ont chacun un parler qui lui correspond : lorsque le sujet endosse le rôle de la fille (petite-fille, nièce...) au sein de sa famille, en général elle parle d'une manière différente que lorsqu'elle est danseuse au cours de danse, militante syndicale...etc.

Ces différents parlers (variétés linguistiques) forment un répertoire verbal qui est le reflet de tous les rôles sociaux que le sujet a à jouer.

d) Les méthodes d'enquête :

La sociolinguistique n'étudie pas la langue à partir des textes des grands écrivains, comme le fait le plus souvent la grammaire traditionnelle, elle n'étudie pas non plus exclusivement la langue normée (standard), la langue correcte, comme le font souvent les autres spécialités de la linguistique. La sociolinguistique étudie la langue telle qu'elle est utilisée dans la réalité des pratiques, en particulier dans le quotidien (mais pas seulement). Autrement dit la sociolinguistique a pour objet d'étude le réel linguistique, dans toute son hétérogénéité, que ce soit la langue de la vie de tous les jours, celle des multiples énoncés banals que se lancent des voisins qui se croisent, et des conversations informelles, ou que ce soit la langue des discours politiques ou éventuellement des textes littéraires, ou encore par la langue pseudo familière des émissions de télévisions...

Si les corpus écrits sont souvent faciles à recueillir, il faut, pour recueillir des données orales, passer par l'étape de l'enquête de terrain, pour aller chercher à la source même les témoignages linguistiques : par exemple par enregistrement au magnétophone, on récolte les productions des locuteurs en situation.

Ces enquêtes sociolinguistiques sont menées sur le modèle des enquêtes sociologiques : on classe les locuteurs par tranches d'âge, par catégories socioprofessionnelles (socio-économiques), par sexe, ...etc., ce qui permet de déterminer la population de l'enquête (l'ensemble des locuteurs à interroger), qui doit constituer un échantillon représentatif de la population étudiée. Les enquêtes se font

- . en *observation directe* (l'enquêteur enregistre le ou les sujets choisis en train de produire du discours),

- . et/ou en *entretien non-directif* (l'enquêteur s'entretient avec le(s) sujet(s) de manière souple comme s'il s'agissait d'une conversation spontanée –mais il n'en est rien)

- . et/ou en *entretien directif* (l'enquêteur pose des questions à l'enquêté)

- . et/ou en *observation participante* (l'enquêteur participe à la situation d'interaction verbale et enregistre cette interaction : le degré de préméditation est moins fort que dans l'entretien non-directif)

Des données écrites peuvent aussi être recueillies par le biais de l'enquête, en utilisant des questionnaires par exemple.

Voir au sujet de l'enquête les textes infra "A propos des méthodes d'enquête".

Voir aussi le support de cours de 2^e année.

Lorsqu'on évoque sociologie et linguistique, on pense à la sociolinguistique mais aussi à la sociologie du langage, terminons donc en précisant que la différence entre sociologie du langage et linguistique se situe dans la notion de système : la sociologie du langage a pour objet les pratiques langagières en tant qu'elles sont socialement catégorisées ; la linguistique et la sociolinguistique se consacrent aux mêmes pratiques langagières, mais surtout en tant qu'elles font système, car les pratiques irrégulières et instables (les faits « de parole »), même si elles ont un intérêt linguistique et doivent être décrites, ne sont pas¹ considérées habituellement comme constitutives de l'organisation des langues humaines, objet intrinsèque des sciences du langage.²

Contexte épistémologique du développement de la sociolinguistique et problématique³

On peut dire que les langues sont décrites de manière implicite depuis que l'écriture existe, donc depuis la fin de la préhistoire, les écritures constituant un savoir sur les langues. Puis, tout au long de l'histoire, grammairiens, rhétoriciens, philologues se sont penchés sur les langues pour produire un savoir plus explicite. Les grammairiens du XVIIe siècle (tels que Vaugelas ou ceux de Port Royal) donnent à leurs études un caractère éminemment prescriptif (il s'agit de prescrire le bon usage). C'est seulement vers le milieu du XIXe siècle qu'apparaît une linguistique plus rigoureuse et scientifique, la linguistique comparative, qui fait de l'étymologie une science précise (alors que jusque là l'étymologie restait fantaisiste), et qui s'avère être un contexte favorable à l'émergence de la linguistique saussurienne de la fin du siècle. C'est la naissance de la linguistique moderne : les linguistes deviennent des scientifiques qui font une description systématique de la langue à l'aide de méthodes rigoureuses.

Les différentes propriétés des langues, de l'objet-langue, sont dès lors étudiées minutieusement, mais l'une d'entre elles demeure un obstacle gênant : les faits de langue manifestent de la variation⁴.

W. Labov est le premier à véritablement poser la problématique de la sociolinguistique en intégrant systématiquement la variation à la description linguistique, il pose que la variation est inhérente à toute langue, qu'elle est même observable chez un même locuteur, au sein d'un même discours, et qu'elle est dans nombre de cas imprévisible : par exemple les liaisons facultatives sont réalisées de manière irrégulière et la seule observation objective que l'on puisse faire est que les liaisons sont plus fréquentes en discours surveillé qu'en discours relâché. L'observation de la variation ne peut donc être que statistique, on ne peut observer que des différences dans le degré de fréquence des variantes.

Dès lors, comment intégrer ces faits à la description du système linguistique ? En posant que toute langue est hétérogène et qu'il co-existe dans le système plusieurs types de règles : 1) des règles incontournables que tout locuteur est obligé de suivre (certaines règles concernant l'ordre des mots par exemple -aucun locuteur francophone ne dira par exemple *chat le il mange*), ces règles obligatoires ne subissant pas la variation ; 2) des règles

¹ (ou parfois pas encore, car les faits de parole peuvent devenir des faits de langue, voir pages suivantes : l'opposition langue/parole)

² Certains auteurs, certains courants de la linguistique sont prêts à accepter les faits de parole comme faisant partie intégrante non seulement de la dynamique synchronique (dans le sens où les faits de parole instables peuvent devenir des faits de langue stables) mais même d'un certain « désordre » constitutif de la langue, outil que l'on ne peut raisonnablement considérer comme parfait (cf Robillard (de) D. dans *Faits de langue, faits de discours*, L'Harmattan, 2002).

³ (cf Achard C., *Sociologie du langage*, Paris, PUF, (Que-sais-je), 1993.)

⁴ en synchronie et en diachronie (pour un point de vue diachronique sur le français, voir le chapitre V.).

facultatives dont l'infraction est plus ou moins marquante : par exemple les liaisons facultatives peuvent être réalisées ou non réalisées, sans pour cela stigmatiser le locuteur (par exemple [setamwa] ou [seamwa] pour « c'est à moi ») mais par contre la règle concernant l'emploi de *aller chez le coiffeur* Vs *aller au coiffeur* doit être respectée sous peine d'être stigmatisé par l'interlocuteur.

Le système n'est donc pas fait d'éléments homogènes et de relations stables, il n'est pas conforme à la représentation idéale de la langue induite par les descriptions normatives.

**Des oppositions qui sont à l'origine du développement de la sociolinguistique :
langue/ parole ; compétence/ performance**

Les concepts de langue et parole sont issus de la tradition saussurienne, ils s'opposent dans les termes suivants (les termes entre guillemets sont ceux de Saussure, 1916 ¹):

¹ Saussure (de) F., *Cours de linguistique générale*, Payot, 1916.

« Langue »

- « conventionnelle »
(relève d'une « convention »² passée entre les membres de la communauté)

- modèle collectif (norme)

- indépendante de l'individu
[existe en tant qu'abstraction⁴]

-selon Saussure, objet premier
de la linguistique

« Parole¹ »

-« partie individuelle du langage »³

-selon Saussure, objet
annexe

Saussure et la linguistique structurale ont pour seul objet « la langue comme système de signes et de règles, trésor collectif déposé en chaque cerveau, ensemble de conventions propres à tous les locuteurs d'un même idiome, code unique et homogène leur permettant de communiquer » (Cervoni 1987).

« Les règles du discours, les processus discursifs justifiant l'enchaînement des suites d'énoncés étaient renvoyés à d'autres modèles, d'autres méthodes, en particulier à toute perspective qui prendrait en considération le sujet parlant, comme la psychanalyse par exemple » (Dubois J. 1994).⁵

Les notions de compétence et performance sont mises à jour par Chomsky (1957⁶), père de la grammaire générative, théorie linguistique posant comme modèle de description un modèle « génératif », c'est-à-dire un modèle sur la base duquel un nombre infini de productions linguistiques peuvent être générées, ce qui correspond, précisons-le, à l'une des propriétés des langues naturelles humaines : la créativité (toute langue est constituée d'un nombre fini d'éléments permettant de créer une infinité d'énoncés) ; la théorie générative peut être décrite comme capable de rendre compte de la créativité du sujet parlant, c'est-à-dire de sa capacité à produire et à comprendre des phrases, y compris des phrases inédites (qui sont inédites - jamais entendues par le sujet parlant- mais structurées de la même façon que des phrases déjà entendues, ce qui permet leur compréhension).

La compétence peut se définir comme le système de règles intériorisées par les sujets parlants et constituant leur savoir linguistique de base. Grâce à ce savoir, ils sont capables de

¹ Notons que *parole* n'a dans ce contexte rien à voir avec « oral » (et *langue* rien à voir avec « écrit »).

Notons également que *parole* est parfois remplacé par *discours* dans la littérature linguistique.

² Cette convention est explicite dans les situations de standardisation en cours (par exemple au XVI^e siècle, c'est explicitement que François 1^{er} déclare dans l'Edit de Villers-Cotterêt que les actes juridiques devront désormais être écrits en « français » et non dans les dialectes régionaux) ou dans les situations plurilingues où une langue est déclarée officielle contre d'autres (par exemple, l'anglais déclaré langue officielle à l'île Maurice en 1810) : dans ces cas-là, la convention passée entre les membres de la communauté par le biais de l'Etat est explicite, mais dans bien d'autres cas, cette notion de convention n'est plus consciente chez les locuteurs dont la langue maternelle est la langue officielle, et pour qui parler telle langue officielle est une évidence.

³ idiolectes regroupables en sociolectes, géolectes..

⁴ Les langues mortes sont un exemple frappant de l'existence abstraite des langues : elles existent « sans parole », puisqu'elles ne sont plus en usage mais elle existent en tant qu'abstraction.

⁵ Lacan pose la question initiale du discours quand il étudie le fonctionnement et le champ de la parole et du langage en psychanalyse ; Benveniste, en méditant Lacan, pose le problème du discours en linguistique (voir Benveniste 1974).

⁶ Chomsky N., *Syntactic structures*, Mouton, 1957 : *Structures syntaxiques*, Le Seuil, 1969.

comprendre et de produire (de générer, d'où le nom de grammaire générative donné à ce type de modèle de description) une infinités de phrases.

La performance est l'ensemble des réalisations effectives des sujets parlants, déterminées par des contraintes situationnelles (contraintes extra-linguistiques¹) qui s'exercent sur la compétence et font produire aux sujets des énoncés variants par rapport aux règles intériorisées.

Si on combine les notions saussuriennes et chomskiennes, on peut présenter l'opposition suivante **(a)**, et en faire quelques commentaires **(b)** :

¹ contraintes qui relèvent d'autre chose que de la langue elle-même (extra-linguistiques), qui relèvent donc de la situation de communication, certes, mais aussi, et c'est ce que la sociolinguistique développera, du contexte social : appartenance des locuteurs à une catégorie sociale d'origine, à une catégorie sociale d'adoption (groupes d'appartenance), référence à tel groupe social (groupe de référence), appartenance à tel groupe géographique, à tel groupe professionnel...etc.

Langue
Compétence

Parole
Performances

a)

- système abstrait
(structure, organisation abstraite)

intériorisé par chaque locuteur
et constituant une compétence linguistique¹

- aspect conventionnel
(norme de la communauté)

- réalisations concrètes des
locuteurs mettant en oeuvre
le système,
en autant de performances

- aspect individuel
(usages des locuteurs)

b)

- corpus de données non observables
(les corpus d'étude sont forgés
par le linguiste)²

- relative homogénéité du matériau

OBJET DE LA LINGUISTIQUE
NOTAMMENT GENERATIVE
(appelée « linguistique de la langue »)

- corpus de données observables
(les corpus sont recueillis
sur le terrain)

- matériau hétérogène

OBJET DE LA
SOCIOLINGUISTIQUE
(« linguistique de la parole »³,
au même titre que la psycholinguistique,
notamment : voir schéma *infra*)

Précisons enfin que dans les faits, *langue (compétence)* et *parole (performances)* entrent évidemment dans des relations d'**interdépendance** :

- **La parole est bien sûr dépendante de la langue** puisque elle est l'outil, l'instrument qui sert à construire les messages. La variation peut aussi être appréhendée au travers de ce point de vue : en effet on pourrait dire que les règles constituant le système de la langue sont la base à partir de laquelle il y a variation dans la parole.

Dans les performances du registre familier par exemple :

¹ Une remarque importante : l'aspect individuel de la compétence chomskienne (même s'il s'agit de *compétence commune*, elle est définie comme un système intériorisé par chaque locuteur) entre tout de même en conflit avec le caractère collectif de la langue selon Saussure ; le parallèle entre langue et compétence (pour d'autres raisons encore) a de toute évidence ses limites.

² De plus les générativistes travaillent dans le seul cadre de la phrase, or on sait que la phrase est un cadre artificiel, du moins un cadre qui correspond à l'ordre de l'écrit, mais pas à celui de l'oral : on ne retrouve pas dans les corpus oraux de structures phrastiques, les périodes de l'oral sont structurées différemment (cf Blanche Benveniste et Jeanjean 1987).

³ Ou linguistique de l'énonciation chez certains auteurs.

on utilise les règles standard (de la compétence)

énoncé standard :

« je ne pourrai pas venir demain »

[ZənəpurEpavənirdəmE]

-règles phonologiques « je » [Zə]

-règles syntaxiques : négation en « ne...pas »

-règles lexicales : venir, sens standard

...etc.

...mais avec des variantes

énoncé familier :

j'pourrai pas passer d'main

[ZpurEpapasedmE]

-j' [Z] (élision du e muet)

-négation en ...pas (omission du « ne » de négation)

- passer : employé pour « venir »

Mais gardons nous de toute confusion : les performances du registre familier ne sont pas exclusivement des faits de parole, loin s'en faut, c'est précisément là que se situe la problématique sociolinguistique : les variantes non standard (celles du registre familier comme les autres), même si elles sont pour certaines des faits aléatoires et occasionnels (l'exemple le plus extrême étant les formes bégayées ou mal formées produites au cours des discours à débit particulièrement rapide), ne sont pas pour la plupart des faits instables, irréguliers, anarchiques, au contraire elles font système, elles constituent une compétence, sont organisées, structurées, comme le sont les faits de langue : en français familier (cf exemples *supra*), l'omission du 'ne' de négation répond à un certain nombre de règles (voir Gadet 1989), le verbe « passer » a un sens et des emplois qui lui sont propres à l'intérieur du système de la langue familière...etc. Les conditions d'apparition des variantes non standard, leur structure, les règles qui les régissent ne sont pas répertoriées dans des ouvrages de prestige (dictionnaires, grammaires...) comme c'est le cas pour les règles du français standard depuis le XVIIe siècle. Les ouvrages universitaires qui rassemblent les règles des langues non standard (même si on les appelle aussi dictionnaires, grammaires –*Dictionnaire du français parlé* de Bernet et Rézeau par exemple, ...) sont récents, méconnus, et parfois méprisés à l'intérieur même de la communauté des linguistes.

- La **dépendance de la langue par rapport à la parole** est aussi à prendre en compte : en effet, c'est en passant par la parole que les signes finissent par faire système, par entrer dans la langue (que ces signes relèvent du registre familier ou du registre soutenu ou d'un autre).

On pense à la genèse des langues bien sûr : dans l'histoire de l'humanité, la parole précède la langue (des pratiques langagières d'abord plus ou moins individuelles se sont ensuite répandues et sont devenues conventionnelles)¹. Mais on pense surtout à la néologie, création « naturelle »² et permanente de termes, de signes linguistiques qui sont le reflet d'une réalité³ qui présente sans arrêt de nouveaux fragments à nommer : *mondialisation*, *altermondialisme*, *-iste* (le monde change, la langue aussi) ; ou encore : *mail* (*e-mail*, *mèl*,

¹ Rappelons aussi que dans la genèse des langues, l'oral précède l'écrit ; l'apparition de l'écriture est considérée par les historiens comme marquant la fin de la préhistoire et le début de l'histoire.

² Pas toujours : les néologues, linguistes spécialistes de la néologie, travaillent à élaborer de nouveaux mots (par exemple pour remplacer les anglicismes : *baladeur* pour « walk-man », *courrier électronique* pour « e-mail »...etc.)

³ Rappelons ici les différents éléments de la théorie du signe, qui en linguistique, pose que le signe linguistique est constitué de la mise en relation

. d'un signifiant (Sa) -l' « image acoustique » (selon Saussure), le contenant, l'expression phonique-

. et d'un signifié (Sé) -le concept, le contenu, le sens-

Ce signe linguistique (Sa /sé) est lui-même mis en relation avec un référent, le fragment du monde ainsi

représenté ; ce fragment du réel pouvant être concret (l'arbre réel que l'on veut désigner par le signe linguistique « arbre », comportant un Sa, [arbr], et un Sé, le concept d'arbre) ou abstrait (le sentiment d'amour désigné par le signe linguistique « amour ») ou imaginaire (le personnage de Barbe Bleue désigné par le signe « Barbe Bleue »)...etc.

courrier électronique, courriel), *web*, *wap*... le domaine de la communication est actuellement en pleine effervescence, la néologie évidemment aussi (choses à nommer, mots à créer) ; ces nouveaux termes passent d'abord par l'étape de la parole avant de s'installer progressivement dans la langue, autrement dit les locuteurs les emploient (usage instable et non généralisé) avant qu'ils ne soient un jour stabilisés (systématisation de l'usage qui fait passer le mot dans la *langue*) puis éventuellement considérés comme standards (entrée dans la langue standard –concrètement : dans le dictionnaire) : lequel de *mail*, *mèl* et *courrier électronique* deviendra le mot définitif ? Peut-être aucun ou les trois ?¹

On voit donc bien que la langue est le produit de la parole.

L'opposition langue /parole figure la réalité vivante de l'activité linguistique en tant qu'activité double : savoir d'une part (savoir commun –*langue*- et savoir individuel –*compétence*-), pratique d'autre part (commune, conventionnelle, et individuelle, idiolectale).

La sociolinguistique variationniste de W.Labov « est issue d'une réflexion sur l'observabilité de la compétence » (Achard 1993). En effet, les générativistes partent du principe que le linguiste, qui est aussi un locuteur natif, s'il travaille sur sa propre langue, est représentatif de la compétence commune. Or d'une part les locuteurs ont une représentation de leur propre langue (de la norme et de l'usage de cette langue) qui gêne l'accès à la langue elle-même, d'autre part un locuteur qui n'est sollicité que pour départager la viabilité de tel modèle par rapport à tel autre n'est pas un locuteur qui témoigne de la langue mais qui sert les hypothèses des linguistes. Face à ces questions méthodologiques, il faut donc apporter un autre type de réponse : du point de vue théorique, intégrer la variation à la compétence et d'un point de vue pratique, travailler sur le terrain par l'observation empirique (et non par information auprès du linguiste locuteur).

¹ Je constate que dans mes notes à ce sujet, dont certaines datent de 1988, j'ai des exemples que je donnais aux étudiants à l'époque en ce qui concerne la néologie, et ces exemples montrent bien le fait que la création lexicale est le calque de l'actualité : les exemples de mots nouveaux de l'époque étaient notamment *eurosceptique* (sens : qui fait preuve de scepticisme à propos de ce qu'on appelait « l'Europe de Maastricht » et qui était un projet nouveau) ; *walk-man* : terme relativement nouveau à l'époque, pour lequel les défenseurs du français se sont battus afin qu'il soit remplacé, dans la langue (à défaut de l'être dans la parole, qui est en quelque sorte hors contrôle) par *baladeur*, cas de néologie « forcée », terme que les artisans de la langue (entre autres les académiciens) ont créé en langue (abstraitemment) avant qu'il ne passe en parole, dans l'usage concret (l'usage concret ayant d'ailleurs assez bien suivi dans le cas de *baladeur*, ce qui est somme toute rare, comparé aux quantités de termes proposés par l'Académie française pour remplacer les anglicismes, termes de remplacement qui n'arrivent jamais jusqu'à l'usager).

LINGUISTIQUE : SCIENCES DU LANGAGE
(étude du langage humain, des langues naturelles en tant que manifestations du langage humain,
étude de l'objet-langue, abstraction figurant le système universel de toute langue)

disciplines connexes¹

les 3 « niveaux » d'analyse traditionnels :

phonétique/ phonologie

étude d'un des aspects matériels
de la langue: l'aspect phonique ²

(étude des phonèmes, constituants
des morphèmes)

morphologie

étude de la constitution
des « mots » ³

(étude des morphèmes,
constituants des « mots » et
des syntagmes)

syntaxe

étude de la constitution
des phrases (// grammaire)

(étude des syntagmes,
constituants des phrases)

analyse du discours

étude de l'organisation
du sens dans les productions
linguistiques, en rapport avec
leurs conditions de production

pragmatique

étude de
l'utilisation du
langage pour agir
sur l'interlocuteur

sociolinguistique

étude de la corrélation
faits linguistiques/ faits sociaux,
de la langue dans son contexte
social

sémantique

étude du sens

lexique

étude du « vocabulaire »
lexicologie
lexicographie
étymologie
toponymie
anthroponymie
...

typologie
des langues

ethnométhodologie
de la communication

étude des pratiques linguistiques
quotidiennes

psycholinguistique

étude des processus
psychologiques
par lesquels les locuteurs
usent de leur langue

neurolinguistique

neurologie et linguistique

etc...

Linguistique de la langue

etc...

Linguistique de la parole⁴

¹ disciplines qui associent plusieurs sciences

² l'autre aspect matériel étant l'écriture, étudiée notamment par la graphématique

³ le concept de mot est considéré comme trop ambigu pour être tenu pour un concept strictement scientifique, c'est pourquoi il est ici entre guillemets ; la linguistique préfère employer le terme d'*unité lexicale*, pour nommer les « mots » du lexique.

⁴ ou Linguistique de l'énonciation

Linguistique de la langue :

son but :

dans les langues :

discours

(unités > à la phrase)

domaine de la langue comme système de communication

énoncés

(un énoncé = une phrase ou une suite de phrases)

phrases

constituants de la phrase

(unités < à la phrase : syntagmes, morphèmes, phonèmes)

domaine de la langue comme système de signes et de règles

décrire →

(
(
(
(
(
(
(

Linguistique de la parole :

son but :

)
)
)
)
)
)
)

← ***décrire***

Pour la linguistique de la langue, le terme ultime de l'analyse linguistique est la phrase

Pour la linguistique de la parole, la phrase, surtout à l'oral, n'a de statut que syntaxique car du point de vue de l'organisation du sens dans les textes, on voit ces derniers plutôt comme des ensembles d'énoncés et non de phrases.

A propos des méthodes d'enquête :

L'entretien (ou interview) :

Extrait de Bres J. « l'entretien et ses techniques » dans Dumont 2000 (cf biblio) :

L'ENTRETIEN ET SES TECHNIQUES

Par

Jacques Bres
Université Paul Valéry
Montpellier III

(...)L'*interview* est un type d'interaction verbale auquel recourent les sciences humaines, notamment la sociolinguistique. Pourquoi interviewer ? Avant de répondre, remarquons - c' est une évidence - que l'interview ne fait pas partie des outils des sciences de la matière leur objet existe en soi - même s'il a bien sûr besoin d'être défini et construit - en dehors de toute verbalisation alors que fréquemment en sciences humaines l'objet d'étude ne peut être appréhendé en dehors donc la médiation de la parole, quand ce n'est pas la verbalisation elle-même qui fait l'objet l'analyse. La sociolinguistique qui traite des pratiques et des représentations (socio)linguistiques a, plus que toute autre science sociale, affaire à du matériau verbal, à de la matière discursive. Cet objet, elle peut l'atteindre par l'observation des pratiques réelles. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette observation ne va pas de soi (cf. ici même l'article de C. Juillard) ; elle n'est non plus toujours possible : si par exemple dans une situation contacts de langues et de cultures, j'étudie le discours que tiennent les parents sur le choix du prénom de leur enfant et que j'utilise comme seule méthode de recueil des données l'observation des interactions verbales du groupe enquêté sans les provoquer, le butin de ma quête - le corpus - sera coûteux à constituer et sûrement quelque peu étique. Pour réduire le coût de la récolte et multiplier ses fruits, la solution est de susciter des interactions verbales sur le thème en question: d'interviewer. L'entretien apparaît donc comme un merveilleux outil de recueil des données : sa médiation permettrait d'atteindre la parole des informateurs en court-circuitant les pratiques sociales dans lesquelles elle se construit au quotidien; le détour de l'interview irait plus rapidement - sinon plus droit - au but que l'observation directe desdites pratiques. Les sciences humaines ont, dans la première moitié du 20ème siècle, partagé cette illusion : l'entretien, en facilitant le recueil des données allait permettre de connaître la société aussi bien que l'on connaît la matière dans les sciences de la nature. Rien de moins sûr : l'interview ne va pas de soi parce que son objet, la parole, est toujours co-produit intersubjectivement.

1. Interview et interaction(s) verbale(s)

L'entretien relève, comme toutes les pratiques langagières, de la catégorie de l'interaction verbale. Contrairement aux analyses structuralistes, le modèle de l'énonciation n'est pas de la forme : {A parle} ou {A parle à B} mais bien plutôt : {A parle *avec* B}, comme le propose Gardin 1988. C'est-à-dire que les interlocuteurs A et B participent activement à la construction de l'énoncé, que toute énonciation est co-énonciation : L'énonciation est le produit de l'interaction de deux individus socialement organisés.(...) Tout mot comporte *deux faces*. Il est déterminé tout autant par le fait qu'il procède *de* quelqu'un que par le fait qu'il est dirigé *vers* quelqu'un. Il constitue justement *le produit de l'interaction du locuteur et de l'auditeur* " (Bakhtine 1929/1977:123).

L'entretien, en tant que produit en interaction verbale appartient au type dialogal des interactions verbales, aux côtés de la discussion, du débat, du colloque.., et de la conversation qui fonctionne comme le prototype de ce type discursif. Par rapport à la conversation, l'interview se caractérise essentiellement par cinq traits: sa plus grande formalité ; son caractère *finalisé* ; l'organisation des participants en deux parties (au sens que ce terme a en droit civique, par ex. dans *partie adverse*) ; intervieweur(s)/interviewé (s) ; l'asymétrie des rôles : l'intervieweur est à l'initiative de l'interaction , il l'a sollicitée et, dans l'entretien, il lui revient essentiellement de poser des questions, l'interviewé a une mission dialogale réactive : il a accepté la proposition d'interview et sa tâche discursive est (en principe) de répondre aux questions qui lui sont posées ; la présence d'un tiers absent, d'une autre scène, signalée par le magnétophone ou la caméra qui feront que les paroles de l'interview ne s'envoleront pas.

Placer l'interaction verbale au principe de l'entretien va nous permettre d'aborder la question - qui n'a cessé de hanter la sociolinguistique - de la fiabilité des données recueillies selon cette méthode : dans quelle

mesure sont-elles *objectives* ? Dans quelle mesure l'entretien permet-il d'avoir accès à la parole *authentique* du sujet ? Je choisis de répondre à cette interrogation par la présentation des divers types d'interview, ce qui nous conduira à reconsidérer les notions d'objectivité et d'authenticité.

2. Les différents types d'entretien

On peut distinguer trois types d'interview : directive, non directive, interactive.

2.1. L'interview directive

Il s'agit du *questionnaire* (cf. ici-même l'article d'A. Boukous que ce questionnaire soit fermé ou ouvert. Le principe qui préside à sa conception est celui de la standardisation: dans le souci et l'objectif de pouvoir comparer scientifiquement les différentes réponses, on adresse aux interviewés exactement les mêmes questions. Sont notamment préétablis leur forme linguistique et leur ordre : l'intervieweur lit une question puis passe à la suivante lorsque son interlocuteur a fini de répondre. De la sorte est assurée - pense-t-on - l'objectivité des réponses. (...)

A propos des questionnaires :

Extrait de Blanchet 2000 (cf biblio) :

Chap.« Entretiens : enquêtes semi-directives et directives [62] » :

Ces deux types d'enquête partagent la caractéristique fondamentale d'être organisés, présentés et réalisés auprès des informateurs en tant *qu'enquêtes explicites*. L'enquêteur travaille sur la base d'un *questionnaire pré-établi*, interroge l'informateur et recueille ouvertement les réponses, par enregistrement ou par écrit (de sa part comme parfois de celle de l'informateur).

La différence entre enquête semi-directive et enquête directive tient dans la formulation et la passation du questionnaire

- l'enquête semi-directive est constituée de *questions ouvertes* auxquelles l'informateur peut répondre tout ce qu'il souhaite, lors d'un entretien, l'enquêteur se contentant de le suivre dans le dialogue (y compris si l'on s'écarte de la question pendant un certain temps);
- l'enquête directive est constituée de *questions fermées dont les réponses sont prédéterminées* et entre lesquelles, pour une question, l'informateur n'a qu'un choix limité: par exemple *oui/partiellement/non* - question fermée -, ou - question semi-fermée - « *Comprenez-vous le provençal? Pas du tout -un peu- à peu près- plutôt bien- très bien* », ou encore gradation chiffrée à affecter à des réponses:

De quels parlers locaux celui/ceux du pays de Retz se rapproche(nt)-t-il(s) le plus? Classez les réponses proposées par 0 (pas du tout), 1 (très peu), 2 (un peu), 3 (moyennement), 4 (beaucoup), 5 (énormément) - du Nord-Loire, - du Poitou vendéen, - du pays Nantais, - du pays de Clisson, - autres (précisez...) »

L'intérêt majeur en est évidemment le recueil d'informations attendues, estimées nécessaires à la compréhension du cas étudié, selon un cadre plus ou moins précis qui permet l'addition et le *traitement statistique des données* recueillies auprès de différents et parfois nombreux informateurs. On recueille des information préalables sur les caractéristiques ethno-sociolinguistiques des informateurs (âge, origine, profession, langues connues, etc.), qui permettront d'établir d'éventuelles corrélations avec certaines réponses, ainsi que d'établir un échantillonnage statistique (y compris à partir d'un entretien semi-directif, car les informateurs proposent en général des réponses regroupables en types communs). Là, on doit choisir ses informateurs, sachant qu'il est important d'équilibrer variables et invariants (par exemple, si l'on fait varier la tranche d'âge, on garde la même localisation, etc.), et sachant qu'il est important de ne pas se limiter au type d'informateurs que le chercheur se représente *a priori* comme symptomatiques de ce qu'il recherche (sinon, il confirme artificiellement ses idées pré-conçues⁶³).(...)

62. Je n'emploie pas le terme « non-directif », car je pense que dans tout entretien les interlocuteurs orientent les propos en fonction de leurs pré-supposés et objectifs, *a fortiori* un enquêteur.

63. À une certaine époque, les dialectologues recherchaient ainsi l'informateur « pur », le plus monolingue possible, le plus vieux, le plus rural, le moins éduqué.. (!)

Exemple d'un début d'entretien non directif de mauvaise qualité, car mal introduit par l'enquêteur, qui, en précisant que l'échange est *tout à fait informel*, laisse finalement son enquêté livré à lui-même (*t'as plus qu'à*). En effet, le caractère « non directif » de ce type d'entretien ne revient pas au retrait intégral de l'enquêteur (voir à ce sujet l'extrait de Blanchet précédente):

Extrait de Deprez C., dans Dumont 2000 (cf biblio) :

[l'enquêté doit parler de son itinéraire professionnel]

enquêteur - oui non de toutes façons c'est c'est tout à fait informel/ donc ben ben voilà/ puis c'est tout (rire)/ t'as plus qu'à/

enquêté - c'est parti ?

enquêteur - c'est parti///// non mais je te je te laisse moi là j'ai rien à dire je t'écoute hein ?

enquêté - // ohh bon pff on va / (frottement de mains) on va essayer euh// pour repartir un petit peu plus loin que dans la avant la formation et pour parler en deux mots de mon itinéraire/ j'ai une formation euh de départ (...)

**Langue "standard"
Français "standard"**

**Vs Langues "non standard"
Vs Français "populaire"/ "néo-populaire"**

. Langue standard (variété standard)

Le concept de langue standard est un concept central en sociolinguistique, il est d'une part le noyau théorique de la problématique et d'autre part le point de repère pratique de la description : en effet la problématique de l'intégration de la variation dans les modèles de description passe par le présupposé de l'existence inhérente de la norme dans toute organisation linguistique ; et le principe des descriptions de langues non standard est que l'on décrit ces langues selon une méthodologie différentielle, c'est-à-dire par confrontation des variantes standard (*gifle* par exemple, point de repère standard, « point zéro ») et des variantes non standard (*soufflet* au dessus du « point zéro »/ *claque, baffe, tarte*, ... au dessous du « point zéro »).

La langue standard peut se décrire selon deux points de vue :

D'un point de vue linguistique c'est la forme de langue correspondant à l'usage soutenu (au registre « soutenu », « correct »), l'usage décrit par les manuels scolaires;

Du point de vue sociolinguistique c'est la variété de langue dominante c'est-à-dire celle du groupe social dominant, variété présentée par les institutions (l'école en premier lieu) comme le modèle de référence ; ce statut de modèle et de langue dominante ayant été acquis au cours de l'histoire pour des raisons sociopolitiques (langue parlée par le roi au XVI^e siècle, période où l'on commence à vouloir uniformiser la langue en France) et non pour des raisons linguistiques (la variété standard n'est pour le linguiste, ni plus « belle », ni plus « riche », ni plus « claire »... que les autres –qualificatifs que l'on entend par contre fréquemment dans le grand public à propos du « bon usage ») ; la langue standard n'a donc pas plus de valeur linguistique qu'une autre, par contre elle a une valeur sociale particulière puisqu'elle est un instrument indispensable de promotion sociale (et en amont, de réussite scolaire).

CF extrait du support de cours de sociolinguistique 2^e année :

On appelle « langue standard », la norme d'une langue, on parle donc de français standard, d'anglais standard, de chinois standard...

La notion de langue standard (plus exactement variété standard), notion fondamentale en sociolinguistique, peut être concrètement explicitée par le fait que dans une communauté linguistique donnée, on distingue plusieurs variétés, plusieurs formes de la même langue : dans la communauté linguistique francophone (i.e. en France et partout ailleurs où l'on parle français), on peut distinguer plusieurs variétés de français, i.e. des manières différentes de parler la langue française (selon la région, la classe sociale...etc)/ idem dans la communauté anglophone, hispanophone ou autre.

Or il se trouve que parmi ces variétés parlées dans une même communauté, il y en a toujours une qui s'avère « dominante », parce qu'elle a eu au cours de l'histoire, un destin différent des autres : elle est parlée par la classe sociale dominante politiquement économiquement socialement, et a été imposée par le biais de l'école à toute la population comme modèle de langue (on parle de « standardisation » : politique visant à uniformiser une langue sur le modèle de la langue dominante).

En France, c'est le dialecte de l'Ile de France (ou plus exactement une forme de langue issue de ce dialecte dit « francien ») qui dès le XVIe-XVIIe siècle et surtout à partir du XVIIIe, a été promu langue standard, i.e. modèle, norme, parce que ce dialecte était la langue du pouvoir économique social politique, centralisé géographiquement en Ile de France.

A partir du XVIe, on commence donc à contraindre le peuple des diverses régions de France à parler la langue du roi, le dialecte francien, alors que ce peuple parle à l'époque des patois et dialectes divers, qui sont en pleine vitalité à ce moment de l'histoire (mais qui s'éteignent aujourd'hui) : l'ordonnance de Villers-Cotterêt prise par François 1^{er} en 1539 stipule que tous les actes juridiques doivent se faire désormais en « langage françois » et non dans les idiomes locaux. Mais paradoxalement, c'est moins sous l'Ancien Régime que pendant et après la Révolution que l'entreprise de standardisation est effective : à la fin du XVIIIe, le célèbre rapport de l'Abbé Grégoire décrit la situation linguistique en France comme une « tour de Babel » où l'on parle « trente patois différents » et dans l'esprit de la Révolution, il faut donner à tous les citoyens le même et unique langage afin de lutter pour l'égalité (sur ces précisions historiques voir Picoche, 1989, cf biblio).

Pour terminer et résumer, on peut citer la formule du linguiste A. Martinet, qui permet de décrire le français standard d'une manière non normative et selon des facteurs socio-culturel et géographique : Martinet décrit le français standard comme le français parlé par la « bourgeoisie parisienne cultivée ».

(voir aussi M.Perret 1998 *Histoire de la langue française*)

Un point sur la terminologie :

Les termes parasynonymes de *langue standard* sont nombreux et correspondent à des points de vue différents. ils sont employés diversement selon les auteurs; voici une liste non exhaustive de ces termes parasynonymes accompagnés de commentaires concernant leur emploi et le point de vue sur la norme qu'ils impliquent :

- *Langue soutenue*, par opposition à *langue relâchée* : la production de la langue soutenue (on dit aussi *tenue*), conforme à la norme, va de paire avec un degré plus élevé de surveillance¹ que la langue relâchée, et c'est ce qui transparaît dans les adjectifs *soutenue*, *tenue*, *relâchée*.

- *Langue correcte*, par opposition à *langue incorrecte*, les deux formules étant généralement porteuses d'une connotation respectivement méliorative et péjorative (le point de vue, dans ce cas, associe usage linguistique et bienséance : parler correctement, c'est se comporter correctement, poliment, conformément aux règles de bienséance du groupe social dominant).

- *Langue de référence* : soit par opposition aux langues dominées (voir plus loin) qui n'ont pas le statut de norme, pas le statut de référence commune au sein de la société globale (langue de référence est alors à rapprocher de *norme*) ; soit, avec une connotation puriste, par opposition aux langues « méprisées », celles qui « ne sont pas une référence », les langues non standard.

- *Langue légitime*, dans le sens où cette langue « correcte » est la seule qui soit considérée communément comme légitime, la seule que les locuteurs pensent avoir « le droit » d'employer en toutes situations ou presque² : en effet alors qu'employer un argot ou un « français banlieue » (donc une langue non

¹ il s'agit pour certaines situations de communication de surveillance linguistique mais aussi de surveillance sociale (conformité aux codes sociaux, attitudes physiques, bienséance...etc.); et elle est dirigée vers soi-même mais aussi vers l'interlocuteur (le locuteur s'auto-surveille et « surveille » son interlocuteur).

² C'est sous la pression du groupe social dominant (dont la langue standard est la langue naturelle, cf l'histoire du français comme dialecte du roi promu langue nationale, en tête de ce chap. et dans le texte de M.Perret *supra*, chap. « dimension géographique »)) que les locuteurs ont cette représentation de la langue standard comme langue légitime, sauf dans les situations où précisément la langue « correcte » est implicitement ressentie comme symbole du groupe social dominant-opprimant, par exemple au milieu d'un groupe de jeunes dans une cité HLM de la Courneuve et dans ce cas les jeunes locuteurs font usage d'une *contre-norme* (à rapprocher de « contre-pouvoir »), celle du français « banlieue », par exemple, et ce dernier est alors la seule langue légitime de la situation, et plus globalement la seule langue légitime dans cette culture (ou sous-culture) particulière qu'on peut appeler « culture des rues » (V.Lepoutre, cf biblio).

standard) dans un repas de famille peut être mal reçu, employer une langue soutenue, « parler comme un livre »¹ au cours d'un repas de famille sera en général et sauf cas particulier, plutôt bien reçu, notamment par les parents, qui jouent généralement le rôle de censeurs, censurant les *langues illégitimes* non correctes et favorisant, selon un principe éducatif largement partagé, l'usage et la maîtrise de la langue légitime et dominante.

- *Langue dominante*, par opposition aux *langues dominées* : la domination de l'une (la langue « de la bourgeoisie parisienne cultivée ») sur les autres (qu'elles soient des *géolectes*² ou des *sociolectes*³) s'est établie au cours de l'histoire (voir *supra* le rappel de 1^{ère} année et le texte de M.Perret au chap. « dimension géographique »)

- *Langue centrale*, par opposition aux langues *périphériques*, formes de langues ne se situant pas au centre du système (c'est à dire n'étant pas employées par toute la communauté mais par des sous-groupes de cette communauté) alors que la langue centrale a une fonction *véhiculaire* intergroupes, c'est-à-dire la fonction de servir de relais lorsque les autres langues ne peuvent pas être utilisées⁴ : par exemple lorsqu'on ne connaît pas suffisamment son interlocuteur pour savoir quelle forme de langue il souhaite employer avec vous (par exemple, langue familière ou langue soutenue ?), on parle une langue standard, centrale, neutralisée, et on ne se risque à employer une langue familière (a fortiori toute autre forme non standard) que lorsqu'on a compris implicitement que l'autre était « d'accord » pour user d'une langue moins légitime... On pourrait donc dire de ce point de vue que la langue standard est *commune* à tous les membres de la communauté (*langue commune* au sens de langue véhiculaire) mais un autre point de vue doit aussi être évoqué ici : la langue réellement parlée dans les situations courantes du quotidien par tous les locuteurs (la *langue commune* –commune au sens d'ordinaire, la langue *vernaculaire* : la langue la plus spontanée), ce n'est pas la langue standard « soutenue » mais la langue familière qu'emploient pour communiquer à la maison le mari et la femme, les parents et les enfants, des amis autour d'un verre... En fait, ce qui dans la langue « centrale » est commun à tous les membres de la communauté linguistique c'est le fait qu'elle soit reconnue par tous les membres comme étant la forme la plus prestigieuse, celle qui « fait bien », celle qui fait de vous quelqu'un « qui parle bien », autrement dit, c'est la représentation collective de cette langue standard qui en fait une langue « centrale », « commune ».

- *Langue commune* (comme on vient de le voir, dans le sens de *langue véhiculaire intergroupes*), par opposition aux langues de groupes, et par opposition aussi, dans l'histoire de la langue, aux différents dialectes parlés par la population des régions avant que ne domine un seul de ces dialectes, ou du moins une forme de langue issue notamment d'un des dialectes, celui du groupe dominant. Voir la synthèse en tête de ce chap. et voir le texte de M.Perret au chap. « dimension géographique » *supra*, texte où, en outre, l'auteur emploie d'autres termes que ceux cités dans la présente liste pour nommer la langue standard, des termes adaptés aux points de vue particuliers qu'elle développe, le terme de *langue majoritaire*, et celui de *langue officielle* : le premier recouvre les acceptions de langue standard, dans le sens de langue commune (la langue parlée par toute la population de toutes les régions de France après que les dialectes aient été « éradiqués ») ; le deuxième est employé par l'auteur dans le sens de : langue déclarée officielle à un certain moment de l'histoire (XVI^e s.), mais qui, malgré ce statut officiel, n'est pas parlée par la population ; elle ne devient *majoritaire*, donc parlée par tous, que beaucoup plus tard (XX^e s.).

- *Langue nationale*, dans le même sens que langue commune, et par opposition aux *variétés régionales*⁵ parlées régionalement, comme leur nom l'indique.

- *Norme*, par opposition aux *usages* divers et variés si l'on se place du point de vue concret des pratiques ; et par opposition à *variation*, si l'on se place du point de vue des concepts abstraits. *Norme* est le terme le plus objectif, le plus neutre.

Pour finir, notons que les termes cités ci-dessus, termes non normatifs, se trouvent plutôt sous la plume des linguistes, des sociolinguistes, qui, par objectivité scientifique, considèrent la forme standard de la langue comme un « dialecte qui a eu de la chance », et non comme une forme de langue ayant plus de valeur linguistique qu'une autre, même si cette forme a, par contre, une valeur sociale particulière, celle d'un instrument de promotion sociale (c'est la raison pour laquelle elle doit être maîtrisée par les membres de la

¹ « parler comme un livre » dit on par référence (souvent inconsciente) à l'écrit, canal que l'on associe communément (et inconsciemment) à la bienséance, à la surveillance linguistique

² forme de langue déterminée par le facteur géographique : dialectes, patois, variétés régionales

³ forme de langue déterminée par le facteur social ou socioculturel : langues populaires (pour le français : « français populaire », « français banlieue »...)

⁴ dans les situations plurilingues, c'est souvent la langue officielle qui sert de relais si le plurilinguisme est trop disparate : par exemple sur un chantier en France, les ouvriers de langue maternelle française, portugaise, italienne, espagnole ... communiquent en français... mais pas n'importe quel français : souvent une langue mélangée et approximative faite de français familier ou populaire et d'interférences avec les autres langues, surtout si le niveau de maîtrise du français est peu élevé

⁵ volontairement, j'emploie plutôt ici le terme de *variété* régionale que celui de *langue* régionale, qui est réservé, dans les terminologies spécialisées, aux langues non romanes parlées dans les régions : en France le Basque ou le Breton par exemple (voir le chap. « dimension géographique »).

communauté qui veulent être intégrés socialement). Cette attitude objective est appelée attitude *non normative* (ou encore *descriptive* : le linguiste est un scientifique dont la vocation est de décrire le réel) par opposition à une attitude *normative* (ou *prescriptive*), représentée largement dans le grand public : le locuteur moyen, non initié aux questions linguistiques, accorde généralement un grand prestige à la variété standard à cause de sa fonction d'instrument de promotion sociale, *prescrit* cette forme de langue comme étant la seule légitime, comme étant le seul modèle à suivre (et *proscrit* du même coup les autres formes, celles qui ne sont pas conformes à la norme, usages rejetés car dévalorisés). Les représentations collectives attribuent ainsi à la langue standard des qualités linguistiques qu'elle n'a pas en réalité : la « belle langue », une langue « claire », une langue « riche », entend-on couramment (qualités qui ne peuvent objectivement être attribuées par le linguiste à aucune langue, ou forme de langue, plutôt qu'à une autre).

Les **termes normatifs** qui permettent de nommer langue standard et langue non standard (*bon français, bon usage, langue choisie...etc. Vs mauvais français, charabia, petit nègre, parlure...etc.*) font partie de la langue courante et sont souvent fortement connotés, on les trouve notamment dans le discours du grand public qui a volontiers, comme déjà dit, une attitude normative et même puriste, parfois de manière non consciente, et souvent sous l'influence du groupe dominant, des médias, qui cultivent le prestige attribué à tout ce qui est conforme à la norme (par exemple le prestige d'une institution telle que l'Académie française, détentrice de la norme linguistique, et ô combien sacralisée). Mais certains hommes de lettres (et même certains linguistes) sont aussi des puristes dans le sens où ils assument et défendent la norme explicite en tant que modèle absolu. La mission du linguiste est pourtant toute autre : décrire objectivement ce qu'on peut appeler la norme pratique (ou norme *objective*, précisément), qu'on peut définir comme la moyenne des usages, ou encore : les usages constitués en systèmes ; cette définition de la norme s'opposant à celle de la norme *subjective* (ou évaluative), celle qui implique des jugements de valeur par rapport à une variété prise pour modèle (jugements relevant d'une attitude normative).

. Langues non standard (variétés non standard)

Parmi les langues non standard, qui comme nous venons de le voir, ont un statut de langues dominées, les sociolectes des catégories défavorisées sont probablement les idiomes les plus méprisés dans les représentations collectives (plus encore que les géolectes, pour lesquels le grand public a une certaine tendresse) y compris dans la communauté des linguistes, qui ne sont pas unanimement convaincus du bien fondé des recherches sur ces formes de langue. La mission de l'homme de sciences, et du chercheur en sciences humaines en particulier, est pourtant bien d'observer et de décrire en toute objectivité le réel dans toute sa diversité et non des fragments du réel (que l'on choisirait en outre selon quels critères ?). La variété standard est la seule qui ait été décrite jusqu'à la moitié du XXe siècle, moins pour des raisons scientifiques de description linguistique (dictionnaires) que pour des raisons politiques de standardisation : élaboration d'outils pédagogiques, manuels de français, grammaires scolaires...etc. A partir des années soixante commencent à apparaître des études linguistiques ne portant plus sur la norme mais sur des variétés non conformes, qu'une partie des linguistes commence à considérer comme des terrains d'étude fertiles d'une part, et d'autre part dont il faut faire l'observation et la description, ne serait-ce que parce que cela permet de mieux comprendre le système du français standard (les déviations par rapport à la norme constituent en quelque sorte des points de vue particuliers au travers desquels on peut observer cette norme).

Voir à ce sujet le point sur la problématique de la sociolinguistique *supra*.

Deux formes de langue populaire seront évoquées ici : le « français populaire », idiome assez peu connu en général, peu connu des jeunes surtout, parce qu'il est en recul aujourd'hui, et n'est plus parlé que par les tranches d'âge supérieures à 40-50 ans ; et un idiome de plus en plus partagé par les jeunes, que nous appellerons ici le « français banlieue ».

. Français populaire

Le français populaire, s'il est peu connu des jeunes d'aujourd'hui, a une représentation relativement positive chez les moins jeunes, associée au souvenir d'acteurs ou d'actrices dans les films des années 40-50, comme Jean Gabin (*Touchez pas au grisbi*), comme Arletty (*Hôtel du nord* : « atmosphère, atmosphère, est-ce que j'ai une gueule d'atmosphère ? »), période où le français populaire était en pleine vitalité. Les locuteurs le connaissent parfois sous le nom de « titi parisien », car la variété spécifiquement parisienne (que les linguistes appellent français populaire parisien) fait partie du « folklore » français (folklore urbain) dans les représentations. Du point de vue des traits linguistiques, le français populaire parisien se confond quasiment avec la variété « commune » de français populaire.

Les traits donnés habituellement comme caractéristiques du français populaire sont nombreux, nous n'en citerons que quelques uns ici, extraits de l'ouvrage de F.Gadet, 1992.

Du point de vue phonétique, le [a] tend vers [E], surtout devant [r] : [pEri] « Paris » ; ou encore, lorsqu'il est dans les conditions phonétiques requises pour être plutôt postérieur du strict point de vue de la norme, par exemple lorsqu'il est suivi de la consonne « s », et qu'il devrait se prononcer plutôt [A] (« a postérieur ») que [a] (« a antérieur »), il est prononcé en français populaire comme un « o ouvert » ([k se] « casser ») ou même comme un « o fermé » ([ΣEpo] ou [Σpo] « je sais pas »).

Le « e muet » chute plus facilement en français populaire que dans les autres variétés de français¹ : la fréquence de réalisation du « e muet » va décroissant du français populaire au français familier, standard et soutenu² (par exemple le mot « petit » est prononcé systématiquement sans le « e muet » en français populaire (chute représentée graphiquement par l'apostrophe le plus souvent) : « le p'tit » [ləpti]). Le « e muet » est donc souvent omis, mais il est aussi parfois ajouté, phonème « parasite » dans [purərjE®] « pour rien », ou inversé : [λεμEκədlary] « les mecs de la rue ».

Les consonnes sont faiblement prononcées et même parfois non prononcées : par exemple le [v] disparaît fréquemment dans « s'il vous plaît » [silvuple] prononcé [sjuple] ou dans « avoir » [avwar] qui devient [awar]. Certaines consonnes sont suivies d'un souffle ([h]) dans les positions d'attaque (c'est-à-dire en première syllabe), en particulier les vélaires comme [k] : [khə :dal] « que dalle : rien ».

Les « facilités de prononciation » sont encore plus marquées qu'en français familier (variété au sein de laquelle des séquences comme [Σkrwα] au lieu de [Zəkrwa] « je crois » - assimilation de sonorité- sont déjà très courantes) : en français populaire les assimilations de point d'articulation sont caractéristiques ([wikEμπροΣE®] pour [wikEvδπροΣE®] « week end prochain », ou encore les assimilations de mode d'articulation ([mE®vvA®] pour [mE®tvA®] « maintenant »).

Du point de vue syntaxique, les traits les plus répandus sont les particularités dans l'emploi des prépositions (par exemple l'emploi quasi systématique de « à » au lieu de « de » : *la fille à mon frère*) ou l'emploi de la phrase relative introduite par « que » au lieu de « dont » (*la fille que je parle*).

¹ (autrement dit : concernant le [ə], « français standard, français familier et français populaire ne s'opposent guère que par la fréquence des chutes » Gadet op.cit)

² En français soutenu ou très soutenu (que nous distinguons ici du français standard, point zéro du répertoire verbal constitué des variétés suivantes : variété très soutenue/ soutenue/ standard : point zéro/ familière/ populaire), le débit étant en général plus lent que dans les autres, les phonèmes sont articulés plus distinctement, y compris les phonèmes « muets », leur réalisation devenant en fait parfois déviante par rapport à la norme : les règles standards de réalisation du « e muet » indiquent par exemple que la séquence « je te le demande » soit prononcée en alternant un « e muet » sur deux (par exemple [Ztəldəməδ]), alors qu'un locuteur peut fort bien, dans un registre soutenu ou très soutenu, prononcer la séquence en réalisant tous les « e muets » possibles [Zətəldəməδ] .

Du point de vue lexical, on ne peut omettre d'associer le français populaire et l'argot, terme qui, lorsqu'il est employé au singulier par les spécialistes, signifie spécifiquement « l'argot du milieu », langue secrète qui jusque vers le milieu du XIX^e siècle est réservé aux malfaiteurs et à la pègre, avant de s'étendre peu à peu à la classe populaire des villes, qui emprunte aussi à l'argot des soldats, des joueurs, des camelots, des filles, des souteneurs ...etc. ou aux argots de métiers¹ : certains termes issus de ces argots spécifiques sont même parvenus jusqu'à la langue standard d'aujourd'hui, en empruntant le chemin de l'argot commun, puis du français familier, c'est le cas de *cambrioler* par exemple (Goudailler 1997).

Le lexique du français populaire est donc un mélange de plusieurs argots, tout comme le lexique du français banlieue, comme nous le verrons *infra*. Par contre, une différence fondamentale demeure entre ces deux variétés de français : alors que le français populaire se nourrissait principalement de lexiques argotiques internes au français, empruntant peu aux langues étrangères, le français banlieue puise de façon flagrante à la source des langues en contact avec le français dans les milieux défavorisés ; c'est que la situation a grandement changé en France dans ces milieux, où l'on a assisté dans le courant du XX^e siècle à la disparition progressive de la classe ouvrière (en outre géographiquement localisée dans certains quartiers de Paris *intra muros*), à l'émergence des classes moyennes (géographiquement repoussées dans les banlieues), ainsi qu'aux vagues d'immigration, provenant notamment des pays colonisés et/ou décolonisés. Du point de vue linguistique cela a correspondu au déclin du français populaire parlé par le prolétariat (sociolecte à l'usage réduit socialement et géographiquement) et au développement du français banlieue, sociolecte à l'extension sociale et géographique rapide (hors catégories défavorisées, hors banlieues) et aux sources diverses (internes –argots, notamment - et externes –langues de l'immigration). Pour toutes ces raisons, le français banlieue peut être considéré d'abord comme une langue à fonction identitaire et secondairement comme une langue à fonction cryptique², alors que c'est le cas inverse pour le français populaire : les locuteurs du français banlieue sont peut-être avant tout à la recherche de leur identité au travers de cette langue, alors que les locuteurs de français populaire avaient au-delà de leur langue une identité assise et solide de prolétaires, parlant effectivement en outre une langue cryptée, qui leur était propre (Goudailler 1997).

. Français néo populaire (français 'banlieue')

Le français néo-populaire (que d'autres appellent *français banlieue*, *parler banlieue*, *français des cités*, *langage des cités*, *français des jeunes*, *langage des jeunes*, qu'on nomme chez les sociologues *langage de la culture des rues*, ou plus simplement *langage des rues*, ou encore dans le grand public, *verlan*) est une nouvelle forme de langue française populaire, dont l'émergence peut être située autour des années 80, et qui est le produit du croisement de plusieurs facteurs de variation linguistique : l'appartenance du locuteur à une certaine catégorie sociale, à une certaine tranche d'âge, à un certain milieu d'origine ou d'adoption (le milieu urbain) et une situation de contact des langues.

En effet, si l'on veut donner des éléments de description générale du français banlieue, on peut dire qu'il s'agit d'une forme de français populaire parlée à l'origine par les jeunes des milieux urbains défavorisés, en particulier dans les types d'habitation à loyer modéré (H.L.M.) appelés couramment *cités* (*cités H.L.M.*), où cohabitent plusieurs communautés linguistiques, francophones de langue maternelle et non francophones de langue maternelle.

¹ notamment l'argot des bouchers ou jargon des bouchers (ou dans cet argot : *largonji des loucherbems*), qui forme ses mots selon des procédés complexes d'ajout et de déplacement de segments.

² fonction consistant à crypter les messages : à les rendre incompréhensibles au non initié

On voit donc que les caractéristiques sociolinguistiques de cette variété de français ainsi évoquées constituent (peut-être plus que pour toute autre variété) son fondement : le français banlieue est le langage de la culture des rues (cf Lepoutre *infra*) et à ce titre il a une fonction emblématique, c'est une contre-norme posée par les jeunes comme lieu de connivence face à la norme standard sacralisée et prescrite par l'école et la société qu'elle sert ; et d'un point de vue plus strictement fonctionnel, ce français des jeunes est aussi un parler qui permet aux différents groupes socio-ethno-linguistiques de communiquer sur un terrain commun, avec un code commun, un parler véhiculaire intergroupes.¹

L'ensemble des traits linguistiques caractérisant le français banlieue n'a encore jamais fait l'objet d'un ouvrage scientifique publié, même si certains linguistes ont travaillé depuis quelques années à décrire, en particulier le lexique de cette variété de français (Goudailler 1997).

Nous évoquerons ici quelques traits phonétiques et lexicaux du français banlieue, les traits syntaxiques étant, à peu de choses près, les mêmes que ceux du français populaire (relatives par *que* du type : *celui que je te parle ...etc.*) ou du français familier (constructions segmentées du type *ma mère, la télé elle aime pas*).²

C'est certainement du point de vue phonétique que le français banlieue se distingue le plus de son équivalent plus ancien, le français populaire : la prononciation du français banlieue est tout à fait distincte de celle du français populaire.

La prononciation du [a] par exemple est déviante par rapport au standard mais pas de la même manière que la prononciation du [a] populaire : en français banlieue le [a] est postériorisé en [A] , c'est-à-dire prononcé à l'arrière de la cavité buccale (c'est l'arrière de la cavité buccale qui résonne et non l'avant, comme dans le [a] antérieur du français standard).

En outre, cette postériorisation se retrouve dans la prononciation globale, comme si la résonance se faisait effectivement à l'arrière et non à l'avant de la bouche, de sorte que l'impression, à l'oreille, est que le locuteur a une voix plutôt grave.

Les consonnes occlusives [k], [d] et surtout [t] sont prononcées comme des consonnes affriquées, c'est-à-dire suivies d'une légère friction de l'air³ (affriquée < friction) : « voiture » est prononcé [ʋʌtʃʏp] (*voitchure*) comme si le [t] était suivi d'une chuintante [ʃ] (*ch*), ce qui se transcrirait plutôt par le symbole du [t] affriqué : [tʃ] , [ʋʌtʃʏp]. Cette prononciation est favorisée et même déterminée par le contexte phonétique : elle apparaît en effet lorsque la consonne est suivie des voyelles étirées et/ou fermées : [i] ([ʃʌtʃʏp] *ce tchype* « ce type »), [y] ([ʋʌtʃʏp]) mais pas avec la voyelle arrondie ouverte [a] : *[ʃʌtʃʏp] ne serait pas possible, d'ailleurs l'articulation du [tʃ] affriqué est matériellement difficile si il est suivi d'une voyelle ouverte arrondie comme [a], la friction de l'air nécessitant une fermeture de la bouche.

Du point de vue lexical, les traits caractéristiques du français banlieue que l'on citera ici sont d'une part l'emploi de formes lexicales empruntées aux langues qui se trouvent en contact avec le français dans le milieu d'origine de cette variété de langue, le milieu urbain des classes défavorisées, notamment les langues africaines (*go* « fille » < bambara argotique)

¹ Ce code commun comprend des pratiques rhétoriques ayant une dimension ludique mais aussi des rituels et des normes sociales qui s'opposent à celles de la culture scolaire/dominante (par exemple, les incivilités ou les insultes, qui sont vues par les adultes comme infractions aux règles de bienséance font en situation partie d'un système de normes régissant le comportement langagier et le comportement social des individus à l'intérieur du groupe. (Dannequin 1999, Billiez 1992)

² il y aurait également beaucoup à dire dans d'autres domaines linguistiques sur le français banlieue, y compris au niveau supra segmental (prosodie) et dans le domaine du non verbal (kinésique, proxémique)

³ L'articulation des consonnes affriquées comporte une explosion (occlusion) suivie d'un écoulement fricatif de l'air (on parle aussi parfois de palatalisation des consonnes occlusives : articulation de ces consonnes langue contre le palais, ce qui donne une friction de l'air dans l'espace réduit entre langue et palais).

les langues tsiganes (*marav* « frapper, tuer » < romani *marav* « je frappe ») ou les langues arabes (ahchouma < arabe *hašma* « honte », *msrot* « fou » < arabe *msxot* « rebelle, espiègle, dévergondé »)¹. Les interjections par exemple sont le lieu privilégié de l'emprunt, souvent elles apparaissent dans l'usage linguistique d'abord sous forme de mélange des langues (le locuteurs bilingues mélangent le français et l'arabe dans le même discours, et les interjections, segments parmi les plus spontanés dans une conversation, « sortent » dans la langue maternelle : par exemple *rasoul !* ou *rsoul !* [rzul] « eh bien ! »).) puis restent parfois dans les habitudes linguistiques, prenant ainsi le statut d'emprunt. D'autres mots sont empruntés puis dérivés selon les règles morphologiques du français (ils sont dès lors intégrés au système de la langue française), c'est le cas de « kif », emprunté à l'arabe puis dérivé en « kiffer » : « aimer » (entre autres sens car le mot est très polysémique), *tu kiffes le foot ?* « tu aimes le foot ? »/ *ça me fait kiffer* « ça me plaît beaucoup »...²

D'autre part, et de façon encore plus évidente, le français banlieue se caractérise par l'emploi de différents argots³, dont il faut rappeler ici la fonction cryptique (l'usage de l'argot a pour but de n'être compris que des initiés, le groupe des non initiés correspondant selon le contexte aux adultes, aux policiers, aux professeurs...etc.)⁴. Parmi les différents argots, on peut citer :

- L'argot « traditionnel », commun au français populaire des tranches d'âge supérieures (*clope* pour « cigarette », *baston* pour « bagarre », *taf* pour « travail », *daron* pour « père », *s'arracher* pour « s'enfuir, partir » ,...etc.); notons que certains mots de l'argot traditionnel ont fait leur chemin vers la langue courante et sont maintenant employés (vocabulaire actif) ou au moins compris (vocabulaire passif) par une grande partie des locuteurs de la communauté (c'est le cas de *clope*) ;

- L'argot « des jeunes », commun aux jeunes de diverses classes sociales (et non seulement aux jeunes des classes défavorisées) : *calculer (quelqu'un)* pour « voir, prendre en compte... », *chouraver* pour « voler »⁵, *le faire* pour « aller » dans le sens de « répondre à l'objectif visé », *ça va pas le faire* « ça va pas aller », *mortel* pour « formidable » (équivalent en français familier courant : *super*), *saoûler* pour « déplaire, ennuyer » (*ça me saoûle* : équivalent en français familier *ça me gonfle, ça m'emmerde*)...

- L'argot appelé par les linguistes argotologues le « verlan » (le même terme étant en outre employé dans la langue courante⁶) : il s'agit d'un argot plus spécifique non seulement aux tranches d'âge concernées par le français banlieue (environ inférieure à 35 ans) mais aussi aux classes sociales défavorisées, même si certains mots de verlan ont eu une extension spectaculaire (*meuf, keuf* ou *beur* dont on reparlera *infra*).

¹ Voir Goudailler 1997.

² Notons que ce terme a glissé vers l'argot commun des jeunes, on l'entend même actuellement sur les ondes de la radio parisienne « radio FG », dans un *jingle* qui dit : *tu kiffes ce morceau ? envoie un SMS à radio FG ...*

³ Précisons que nous présentons ici l'argot comme partie intégrante des traits lexicaux d'une langue (le français banlieue) mais que le plus souvent on parle dans la littérature linguistique de l'argot comme langue, ou plutôt des argots (puisqu'on en distingue de nombreuses variétés, ce qui va à l'encontre de la conception courante de l'argot au singulier) comme langues, que l'on qualifie de « parasites » dans le sens où elles se greffent sur un système phonétique et syntaxique déjà existant (le système du français banlieue ici, du français populaire supra, du français familier ou même standardisé dans le cas de l'argot des grandes écoles, ou des argots professionnels) et ne font varier que le lexique.

⁴ D'autres fonctions peuvent être mises à jour, mise à part la fonction cryptique : Bachmann 1984 parle de trois autres fonction : ludique, initiatique et identitaire.

⁵ qui, comme tous les mots suffixés en *-ave* (*pérave* « endommagé », *marave* « frapper »..) ont pour origine des mots des langues tsiganes, langues auxquelles le français banlieue emprunte couramment (mais seuls certains mots comme *chouraver* ont glissé dans l'argot commun des jeunes)

⁶ soit avec le même sens d'« argot », soit avec le sens plus général de « français banlieue » : « parler verlan », c'est dans la langue courante soit parler cet argot, soit parler la langue populaire des banlieues.

Le verlan a pour caractéristique de former ses mots en général à partir des mots standards, et notamment (mais pas seulement) en inversant leurs syllabes :

soit inversion des syllabes phonétiques : voiture [vwa] [tyr] > [tyrvwa] ;

soit, souvent, inversion des syllabes graphiques : père « pè -re » > « re-pè » [pOπE] ¹.

L'inversion syllabique est souvent combinée avec d'autres procédés de formation des mots, comme l'apocope (truncation –suppression- d'un phonème ou d'une syllabe à la fin du mot):

. l'exemple dernièrement cité de « re-pè » [rœpE] est probablement plus courant sous sa forme tronquée : [rœp] ;

. même apocope dans [rœm] « mère »

(syllabes graphiques « mè-re » > « re-mè ») > [rOmE] > [rœm]) ;

. troncation du [i] final dans [nwaΣ] « chinois » ([Σinwa] > [nwaΣi] > [nwaΣ])

. troncation du [a] final dans [kœs] « sac »

(syllabes graphiques approximatives² [sakə] > *[kəsa] > [kœsa] > [kœs]) ;

L'inversion se fait parfois au niveau phonétique et non syllabique : [wam] « moi » (remarquons que l'inversion phonétique n'est pas totale : le mot [mwa] « moi » ne devient pas *[awm], mais bien que monosyllabique, il est coupé en deux [m] [wa] et ce sont ces deux segments qui sont inversés. Dans d'autres cas, c'est sur l'axe syntagmatique que l'inversion s'opère comme dans « soir ce » [swarsə] pour « ce soir » (inversion des éléments constituant le syntagme : Déterminant + N).

L'inversion est parfois fondée sur des éléments proprement graphiques, notamment sur des éléments graphiques qui sont phonétiquement muets, comme dans [adɔ̃f] « à fond », dont le chemin ne peut se tracer que si l'on part de la forme graphique « à fond » et non de la forme phonétique [afɔ̃] : « à fond » > « à donf »³

Dans d'autres cas, on observe la combinaison de plusieurs des procédés que l'on vient de voir :

[portnawak] « n'importe quoi » est formé à la fois par :

. inversion des phonèmes : les deux derniers phonèmes du mot initial [nE®πορτəκωα] sont figés, [wa], et inversés avec le phonème précédent [k], ce qui donne [wak]

. inversion syllabique : la première syllabe du mot initial [nE®]] passe au rang de deuxième syllabe, en subissant des modifications quant à sa voyelle [E®], qui subit une dénasalisation et une modification d'aperture : [E®], voyelle nasale moyennement ouverte > [a], voyelle orale plus très ouverte

. inversion du segment (non syllabique) [port] (que l'on pourrait considérer comme un segment morphématique, base lexicale de la construction morphologique du verbe « importer »), segment qui passe au premier rang, à l'initiale du mot verlanisé.

Précisons aussi que dans certains termes les procédés cryptiques se cumulent :

Dans [fɔ̃sde], le mots initial qui subit la verlanisation est un mot d'argot (argot des jeunes) et non un mot de la langue standard : « défonsé : drogué » ; le mot est tronqué, on observe une apocope (le [e] final de [defɔ̃se] est supprimé) puis une inversion syllabique ([defɔ̃s] > [fɔ̃sde]).

¹ si l'on considère le découpage en syllabes du point de vue phonétique (et non graphique) « père » n'a qu'une seule syllabe : [πEρ]

² approximatives et même erronées : en effet dans le cas du mot « sac » [sak], du point de vue graphique comme phonétique, on a un monosyllabe ; même type de cas pour le mot [skæd] « disque » : pour le verlaniser, les segments pris en compte ne sont ni des syllabes graphiques « dis-que » ni les syllabes phonétiques puisqu'il s'agit d'un monosyllabe [disk], les segments pris en compte sont di-sque [diskə] > [skədi] > [skæd]

³ forme qui a glissé vers la langue des jeunes comme beaucoup de formes du français néo-populaire (la frontière étant floue entre les deux variétés de langue) ; à *donf* : attesté dans le catalogue de la Redoute (pages consacrées aux jeunes) avec une astérisque donnant la traduction...

Remarquons enfin que les procédés de verlanisation sont récursifs, un mot pouvant être verlanisé, puis ce nouveau mot reverlanisé et ainsi de suite :

. un exemple simple : celui de l'interjection (argot des jeunes) : *vas-y* ! [vazi] (signifiant le plus souvent , et par un effet d'antiphrase, « arrête ! », ou plus généralement une réaction de mécontentement), qui se verlanise en *zyva* [ziva] (inversion des syllabes phonétiques), mais aussi en *zyav* [ziav] (inversion des phonèmes de la deuxième syllabe);

. un autre exemple plus complexe, ce mot désormais entré dans la langue standard (dans le dictionnaire), le mot *beur* « Français d'origine maghrébine de deuxième génération (ou plus) » : on trouve ce terme aujourd'hui non seulement dans les dictionnaires (avec dans certains cas, précisons le, une marque d'usage : *arg.*) mais aussi sous la plume des journalistes du *Monde* (usage soutenu) ou dans la bouche des locuteurs de toutes catégories (usage courant) ; *beur* est, à l'origine, un mot de verlan fondé sur le substantif standard *arabe*, par inversion des syllabes graphiques :

« a-ra-be » [arabə] > *« be-a-r(a) » ? *[bæar] > [bœr] « beur »

Donc le mot standard « arabe », fortement connoté de péjoration depuis la période de colonisation de l'Afrique du nord, est, en partie en raison de cette péjoration, crypté en [bœr] *beur* à partir des années 80¹, ce qui radoucit grandement le terme dans les représentations. Dès lors le mot a un succès tel que « tout le monde l'emploie, tout le monde le comprend », il n'est donc plus crypté, et son chemin va devoir retourner dans le secret de la langue, car manifestement les locuteurs de verlan ont besoin de crypter ce nom identitaire (c'est le cas de presque tous les noms identitaires²) : en effet le mot *beur* est de nouveau verlanisé en *reubeu* (terme actuel) par inversion de syllabes graphiques (syllabes approximatives):

beur > *beu-re* [bœ] [rə] > [rə] [bœ] > [rOβO] « reubeu »

Voir également le chapitre consacré au français banlieue dans le support de cours de sociolinguistique 2^e année (exP2MLSP01 : nouveauLLSDL440).

Références pour ce chapitre :

- Achard C., *Sociologie du langage*, Paris, PUF, (Que-sais-je), 1993.
Bachmann C., Basier L., « Le verlan, argot d'école ou langue des Keums », *Mots* n°8, 1984.
Benveniste E., *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard, 1974.
Bernet C., Rézeau P., *Dictionnaire du français parlé*, Paris, Seuil (Points), 1989.
Billiez J., « Le 'parler véhiculaire interethnique' de groupes d'adolescents en milieu urbain », ds *Des langues et des villes*, Paris, Didier-Erudition, 117-126, 1992.
Blanche Benveniste C., Jeanjean C., *Le français parlé*, Paris, Didier Erudition, 1987.
Calvet L.J., *Sociolinguistique*, PUF, (Que-sais-je), 1993.
Cervoni J., *L'énonciation*, Paris, PUF, (Linguistique nouvelle), 1987.
Dannequin C., « interactions verbales et construction de l'humiliation chez les jeunes des quartiers défavorisés », *MOTS* n°60, 76-92, 1999.
Dubois J., *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, réed.1994.
Gadet F., *Le français ordinaire*, Paris, A.Colin, 1989 (1ere ed).
Gadet F., *Le français populaire*, PUF, (Que-sais-je), 1992.
Goudailler J.P., *Comment tu tchatches ! Dictionnaire du français contemporain des cités*, Maisonneuve et Larose, Paris, 1997.
Lepoutre D., *Cœur de banlieue*, Paris, Odile Jacob, 1997
Santacroce M. (ed), *Faits de langue, faits de discours*, L'Harmattan, 2002.

¹ (forme orale d'abord, puis passage à l'écrit, et entrée dans le dictionnaire une dizaine d'années plus tard)

² Les Noirs, les Portugais, les « Français »...etc : les *Reunois*, les *Tos*, les *Céfrans* ...etc.

Du latin au français : point de vue sociolinguistique sur l'histoire de la langue française¹

« Le français est une des langues qui se sont formées sur le territoire de la Romania, où, au cours de l'époque impériale, la langue latine avait été importée » (Chaurand)

Notre propos concerne ici une partie de ce territoire : le domaine gallo-roman, i.e. l'ensemble ethnolinguistique et géographique concerné par le gaulois et le latin : une aire occupée à des époques différentes par les peuples gaulois entrant en contact avec des occupants latins (à partir de la conquête romaine : I^{er} s. av. J.C.)

La langue des Gaulois (substrat, langue présente avant la colonisation) est une variété continentale de celtique, langue comprenant plusieurs dialectes mais assez unifiée (les gaulois étant originaires des actuelles Bohême et Bavière).

Dans le français actuel, peu de vestiges de cette langue gauloise, mis à part quelques termes du vocabulaire artisanal ou rural (*charpentier, soc, sillon, alouette, ruche, boue, bruyère, ...*) ;

De plus, le gaulois empruntait beaucoup aux langues déjà en place sur le territoire, langues et populations dont on ne sait pas grand chose aujourd'hui sinon qu'il s'agissait par exemple des Ligures et des Ibères (les témoignages lg remontent à 600 ans av.JC) ou des Grecs, dont on garde des traces linguistiques dans nos toponymes (*Antipolis*, Antibes « la ville d'en face »/ *Heracles monoïkos*, Monaco « Hercule le solitaire »...)

En outre certaines régions n'ont jamais été celtisées, c'est le cas dans le sud (domaine d'oc) où le latin entre alors en contact non pas avec le gaulois mais avec d'autres langues en place (substrats divers).

langues en contact : **gaulois + substrats divers** (langues présentes avant la colonisation)
et
latin (superstrat : langue du colonisateur)

Le latin, langue du colonisateur devenue langue officielle va devenir le « roman rustique » :

Période charnière : III^e-IV^e siècles : l'écart se creuse entre latin littéraire et latin vulgaire

Le latin vulgaire donne naissance progressivement au roman rustique car il devient peu à peu la langue ordinaire parlée par tous, la langue véhiculaire inter-groupe (et paradoxalement ce phénomène aurait été favorisé par le purisme en vigueur à certaines époques –époque carolingienne)

Le latin littéraire reste quant à lui définitivement la langue savante (à partir du Ve siècle) : c'est la langue qui a déjà bénéficié de codification, standardisation, c'est la langue de prestige, qui, à force d'assumer les fonctions les plus extra-ordinaires, les plus prestigieuses, finit par se cantonner à ces fonctions tant elle se distingue de la langue dite ordinaire, celle de tous les jours.

¹ Cf notamment Chaurand J. *Introduction à la dialectologie française* Bordas 1972 et Perret M. *Les langues du monde*, Belin, 1999.

Plus de précisions :

- le **latin** ne pénètre dans les campagnes qu'au Ve s. (avant cela il n'est en usage que dans les quartiers aristocratiques des villes, il s'agit donc d'un **sociolecte urbain** : les élites, attirées par la supériorité culturelle et politique des Romains, se romanisent d'elle-mêmes, elles accèdent à la citoyenneté romaine et envoient leurs enfants suivre un enseignement supérieur latin dans les écoles de certaines villes comme Toulouse, Marseille, Reims...)

- **diffusion et maintien du latin** : par l'école, le commerce, et l'évangélisation le latin **devient langue officielle** sur le territoire gallo-romain (sans que cela constitue une véritable imposition de la part des Romains) tandis que le **gaulois reste la langue maternelle des populations colonisées**.

- **le latin et le gaulois fusionnent progressivement** à partir de la mise en contact au Ier siècle, et lorsqu'au Ve siècle le gaulois « laisse place » au latin sous la forme du roman rustique, les 2 langues, latin vulgaire et gaulois, se ressemblent beaucoup et constituent le **ferment d'une future langue commune**

Soulignons bien que ce qui caractérise cette langue ordinaire par rapport au latin classique, c'est, du point de vue sociolinguistique, son emploi en situation ordinaire (informelle), et du point de vue linguistique, des traits tels que :

. la simplification des formes (disparition des déclinaisons, substitution des formes conjuguées difficiles par des formes plus faciles...)

. l'emploi régulier de tours populaires (l'emploi généralisé des diminutifs par exemple : *auricula* (*petite oreille*) diminutif généralisé à la place de *auris* (oreille))

. et de formes argotiques dont l'usage est caractéristique des Gaulois, formes qui au départ sont des formes imagées (*tête* a pour sens premier « pot cassé », *jambe* « paturon/patte de cheval »...)

Donc latin tardif (vulgaire) et gaulois fusionnent et deviennent une seule et même langue;

- par contre, à la suite des **invasions** (IIIe et IVe siècles), les **langues germaniques** influencent davantage ce « fonds gallo-roman » : ce sont la langue des Francs, des Wisigoths ou des Burgondes, qui constituent donc des **superstrats** qui déterminent des fragmentations dialectales en particulier **au Nord**.

Notons que avant l'invasion franque, les Gallo-Romains voient leur territoire réduit au seul nord-ouest (bassin parisien et Bretagne) et que l'arrivée des Francs réunit le pays, ...mais leur influence linguistique, par contre, ne se fait sentir que dans le Nord

C'est donc au Ve s. que le domaine gallo-roman (la Gaule romanisée) se divise en deux parties :

Le Nord (au dessus de la moyenne et de la basse Loire) , où les Francs se sont installés de façon plus stable (**domaine d'oïl**), et le Sud, où l'invasion des Francs est beaucoup moins importante, où le contact linguistique est nettement moindre (**domaine d'oc**).

Notons que le phénomène sociolinguistique qui se produit dans le domaine gallo-romain à cette époque est remarquable car il est rare que la langue des colonisateurs (que sont à leur tour les Francs) ne domine pas la langue parlée en pays colonisé (ici le latin) : or c'est bien ce qui se produit ici, **le latin reste la langue officielle, et devient la langue des nouveaux arrivants, des colonisateurs**, ceci notamment pour des raisons religieuses et politiques (Clovis, roi des Francs, se convertit au christianisme, qui a le latin comme langue de culte, ... et l'appui des Gallo-Romains lui est ainsi acquis,...) notons aussi les raisons

culturelles du maintien du latin, car la vieille civilisation romaine jouit d'un prestige que n'a pas la civilisation des colonisateurs.

En fait on assiste dans les zones conquises à une sorte de bilinguisme , **multilinguisme** :

francique/ roman/ latin vulgaire/ latin classique.

Remarque : Les mots franciques qui demeurent dans le vocabulaire français relèvent du champ sémantique de la guerre ou de la campagne (terminologie guerrière bilingue roman/francique : *épée/ brand (>brandir)*) (*jardin, bois, forêt,...*)

- Aux **VI-VIIe siècles**, **le latin employé par les lettrés se « vulgarise »** : il s'écarte de plus en plus du latin classique pour se rapprocher du parler ordinaire de la population, qui, au Sud, comprend encore ce latin tardif, ceci pendant plus longtemps qu'au Nord, en pays d'oïl, où le francique a posé son empreinte indélébile.

- Au **IXe siècle**, lorsque **Charlemagne** veut redonner à ses peuples leur civilisation latine perdue, il fait réapprendre le latin classique aux nouveaux lettrés, mais doit se rendre à l'évidence de **la réalité linguistique du pays : le latin classique est étranger aux populations** et le Concile de Tours demande aux prêtres de s'adresser désormais aux fidèles dans les seules langues familières (germanique, ou romane). Cette décision marque la **reconnaissance officielle de la langue maternelle de la population, langue vernaculaire**, « proto-français », et selon l'appellation des textes de l'époque « *rustica romana lingua* », d'où le terme de roman rustique.

Le latin, pour sa part, continue à assumer les fonctions de langue officielle : tous les écrits savants et administratifs, religieux et l'enseignement se font en latin.

Le **premier texte écrit en langue vernaculaire (roman)** dont on ait connaissance est la partie française des **Serments de Strasbourg**, prêtés par deux des petits-fils de Charlemagne (IXe s., 842), texte dont l'importance linguistique est doublée d'une importance politique puisque ce texte est fondateur de la nation française et pose ainsi implicitement le « proto-français » comme **langue officielle du pays**.

Ce proto-français était, plus que la transcription d'un « dialecte de l'Île de France », une langue recomposée, très inspirée du latin mérovingien que les clercs érudits du IXe s. considéraient comme le modèle de langue vulgaire écrite : leur volonté était de proposer une langue supra-dialectale accessible à tous , autrement dit une langue véhiculaire écrite : celle de la Chanson de Rolland et des romans de Chrétien de Troyes, en d'autres mots : ce que les linguistes des siècles à venir appelleront l'ancien français classique.

A l'époque de l'apparition des plus anciens textes en roman (IXe s.) ?? les différentes langues d'oïl jouissent d'une inter-compréhension notable , et la littérature diffusée par les chanteurs, lecteurs, conteurs et autres troubadours est une littérature commune aux pays d'Oïl, les artistes adaptant leurs textes aux parlers locaux des publics avec aisance.

« Il n'y a pas continuité d'un dialecte francien à une langue commune mais une langue commune s'est formée de façon indépendante, dans un milieu que nous dirons de clercs, ceux ci pouvant garder leurs distances vis à vis de dialectes locaux trop particuliers. Il ne s'agit pas d'un dialecte qui, une fois constitué, se serait importé ou imposé à d'autres dialectes, mais d'une langue qui admet, même sous sa forme écrite, un certain pourcentage de traits dialectaux » M.Perret.

Il faut tout de même attendre le milieu du XI^e s. pour que les rois de France s'expriment dans cette langue et non plus en germanique (francique ?) (Hugues Capet est le premier à demander un traducteur pour s'entretenir avec un roi germanique).

Au Moyen-Âge, le domaine d'oïl s'étend plus au sud (jusqu'en Saintonge).

Le bloc franco-provençal à l'Est a des points communs (phonétiques notamment) avec le domaine d'oïl.

L'Est et l'Ouest se distinguent aussi, bien que nettement moins que le Nord et le Sud : la zone correspondant aux villes de Liège, Reims, Metz, est fortement influencée par les immigrants germaniques. Mais ces différences de contact n'ont donné lieu qu'à des différences dialectales ou intra-dialectales (patois (?)) et non à la naissance de langues distinctes, ceci à cause de **l'influence grandissante** à partir du Moyen-Âge **de la région de Paris sur tout le Nord du territoire**, au dessus de la Loire : **cette influence entraîne le développement progressif d'une langue commune, le français.**

En effet, Au XVI^e s. (fin du moyen âge), l'ancien français littéraire des romans chevaleresques, sans cesse enrichie par des érudits latinistes, commence à dominer les dialectes, parce qu'elle devient **la langue officielle du roi.**

Notons que **le latin** demeure la langue de l'**administration** jusqu'à cette époque du XVI^e s. (François I^{er}, édit de Villers-Cotterêt stipulant que tous les actes juridiques seraient désormais écrits en « langage françois », donc non plus en latin, et non pas dans les dialectes locaux). Le latin demeure la langue de l'**enseignement** jusqu'à la Révolution, et la langue de **culte** jusqu'à la moitié du XX^e s... et jouit toujours d'un prestige culturel , très marqué socialement : les études de « lettres classiques » sont souvent le fait d'élèves ou d'étudiants issus des classes favorisées.

Bibliographie

Sociolinguistique en général

- ARRIVE M., GADET F. et GALMICHE M., 1985, *La grammaire d'aujourd'hui, guide alphabétique de linguistique française.*, Paris, Flammarion (surtout articles "Sociolinguistique", "registres de langue", "norme", "français")***
- BAYLON C., *Sociolinguistique –société, langue, discours*, Paris, Nathan U., 1991.
- BOYER H.,1991, *Eléments de sociolinguistique*, Paris, Dunod.
- CALVET L-J.,1998, *La sociolinguistique*, Paris, Que sais-je ? PUF (réed.)
- GADET F., 2003, *La variation sociale en français*, Paris Ophrys.***
- LABOV W., 1975, *Sociolinguistique.*, Paris, Editions de Minuit.
- SANTACROCE M., (ed), 2002, *Faits de langue - Faits de discours*, Paris, l'Harmattan, 2 vol.

Sociolinguistique du français contemporain

- BOUTET J., « La diversité sociale du français », ds Vermès G., BOUTET J., *France, pays multilingue*, Paris , L'Harmattan, 1987.
- DESIRAT C. et HORDE T., 1983, *La langue française au XXè siècle*, Paris, Bordas. -
- GADET F.,1989, *Le français ordinaire.*, Paris, Armand Colin. 2ème éd 1997. ***
- GADET F., 1996, "Variabilité, variation, variété", *Journal of French Language Studies* n° 1.
- MÜLLER B., 1985, *Le français d'aujourd'hui*, Paris, Klincksieck.
- SANDERS C. (ed),1993, *French Today*, Cambridge University Press.
- WALTER H., 1988, *Le français dans tous ses états*, Paris, Laffont.

Langue parlée

- BLANCHE-BENVENISTE C. et al.,, 1990, *Le français parlé, études grammaticales*, Paris, Ed. du CNRS.
- BLANCHE-BENVENISTE C., 2000, *Approches de la langue parlée en français*, Paris, Ophrys.***
- LEON P., 1992, *Phonétisme et prononciations du français*, Paris, Nathan Université.
- LINX. Numéros 18, 20 , 25, 42, 47, Université Paris-X Nanterre.

Français populaire

- BAUCHE H.,1920, *Le langage populaire.*, Paris, Payot.
- BOURDIEU P., 1983, "Vous avez dit populaire ?", *Actes de la recherche en sciences sociales* 46.
- FREI H.,1929, *La grammaire des fautes.*, Genève, Republications Slatkine.
- GADET F.,1992, *Le français populaire.*, Paris, Que sais-je ? PUF.

Français des jeunes

- BULOT T. (Dir.), 2004 : *Les parlers jeunes (Pratiques urbaines et sociales)*, *Cahiers de Sociolinguistique* 9, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 176 pages. ISBN : 2-7535-0077-4.
- BERTUCCI M., DAVID J. (coord.), 2003 : *Les langues des élèves, Le français aujourd'hui* n°143, 127 p.

Norme, standard, niveaux de langue

- BEDARD E. et MAURAIS J., 1983, *La norme linguistique*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Le Robert.
- LODGE R.A., 1993, *French: from Dialect to Standard*, Londres, Routledge ;
traduction fr.: Histoire d'un dialecte devenu langue, Fayard, 1997.***
- FRANCARD M., GERON G., WILMET R. (éds), 2001 : *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept*. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 3-5 novembre 1999, *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain (CILL)*, n°27. 1-2.
(cf. aussi n°26, 1-4, 2000).

Problèmes de perception et de transcription

- BLANCHE-BENVENISTE C. et JEANJEAN C., 1986, *Le français parlé*, Paris, Didier.

